

**Communiqué de presse de
l'Union Luxembourgeoise
des Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



L'ULC met en garde et conseille :

Jouets pour enfants en 2014 – comme tous les ans

L'ULC met en garde et conseille les consommateurs dans l'achat de jouets pour la Saint Nicolas et le marché de Noël de bien vouloir tenir compte des aspects suivants :

Qu'il s'agisse d'un petit train en bois, d'une poupée en plastique ou d'un puzzle, des matières dangereuses sont souvent présentes dans les nouveaux jouets.

Malheureusement, un nombre beaucoup trop grand de jouets comporte des substances dangereuses pour la santé telles que les plastifiants, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ou autres métaux lourds provenant des peintures ou des laques.

Les conseils suivants du Ministère de la santé et de l'ULC aident à offrir des jouets sans agent pathogène :

Conseils pour un jouet sûr :

- Le jouet est-il de construction stable et solide ?
- Existe-t-il des petits éléments risquant d'être avalés ? – Risque d'étouffement !
- Vérifier si les jouets ne comportent pas d'arêtes ou de bords coupants– Risque de blessure !
- Éléments rabattables, coulissants : l'enfant peut-il se pincer ?
- Petits éléments à l'intérieur. Sont-ils enfermés en toute sûreté ?
- Au sentir : en cas d'odeurs piquantes ou caustiques, on est peut-être en présence d'une substance dangereuse dans le produit. Laissez tomber !
- Veillez à ce que les matières utilisées soient ininflammables.
- Peintures et laques : inaltérables? Résistantes à la salive ? à la transpiration ?
- Évitez de préférence les jouets avec des petites batteries (piles boutons)- pouvant être avalées. Danger de mort !
- Les jouets pour les petits enfants doivent être assez grands pour ne pas être avalés ou pénétrer dans les voies respiratoires. Nous recommandons la taille d'une balle de tennis.

- Les animaux en peluche et autres jouets en textile doivent être lavables. Vérifiez lors de l'achat si le produit supporte la machine à laver.

- Le nom et l'adresse du fabricant ou de l'importateur doivent figurer sur l'emballage. À conserver !

- Respecter l'âge de destination indiqué par le fabricant sur l'emballage !

- Lisez le mode d'emploi et observez particulièrement les mises en garde !

- Conservez la facture !

- Chaque jouet doit porter le marquage CE !

- Veillez au label de contrôle tel que « GS », « Toxproof (considéré comme peu polluant) », « TÜV-Proof* » ou « Spielgut ».

- Expliquez ou montrez à votre enfant comment utiliser le jouet.

- Contrôlez régulièrement si les jouets de votre enfant ne comportent pas des détériorations, telles que des coutures ou soudures ouvertes ou des pièces désolidarisées.

*: Le jouet revêtu de ce label satisfait aux exigences sécuritaires de la directive sur la sécurité des jouets et ne contient, au-delà du cadre des exigences minimales de la directive dans l'état actuel de la technique, aucune matière dangereuse. Le respect de ces critères est vérifié au moins une fois par an.

Pour de plus amples informations et des questions éventuelles, vous pouvez toujours vous adresser en toute confiance aux collaborateurs de l'ULC. (Tél. 496022-1 ou www.ulc.lu).

Communiqué de l'ULC, le 14 novembre 2014